

## Directives anticipées

Les directives anticipées sont des dispositions contraignantes que vous pouvez édicter pour formaliser vos souhaits en matière de soins médicaux ou désigner une personne apte à prendre des décisions à votre place dans ce domaine dans le cas où vous viendriez à perdre votre capacité de discernement.

### Contenu des directives anticipées

Pour exprimer votre volonté, vous disposez de deux solutions susceptibles d'être combinées:

- **Acceptation ou refus de soins médicaux**

Vous pouvez définir précisément les soins médicaux que vous acceptez ou refusez de vous voir prodigués, ou vous contenter d'exposer plus généralement vos conceptions et votre point de vue à cet égard. Les directives anticipées peuvent porter sur des sujets tels qu'une transplantation ou une autopsie, mais aussi sur la garde de vos enfants.

- **Désignation d'une personne habilitée à prendre des décisions à votre place**

Vous pouvez nommer une personne qui se chargera de discuter avec vos médecins traitants des soins médicaux à vous administrer et de prendre des décisions dans ce cadre si vous n'êtes plus capable de discernement. Vous pouvez à cet effet lui transmettre des instructions concrètes et lui indiquer vos souhaits. Il est en outre possible de désigner une seconde personne habilitée à assumer ce rôle au cas où la première ne pourrait être jointe.

### Rédaction, modification et révocation

Vos directives anticipées doivent impérativement être rédigées par écrit, mais pas forcément à la main. Elles doivent être datées et signées par vos soins. Un tel document peut également être établi par des mineurs capables de discernement, dans la mesure où ceux-ci sont aptes à en évaluer la portée. Si leur forme ne respecte pas les prescriptions légales, vos directives anticipées n'auront pas de valeur juridique mais pourront tout de même aider la personne que vous aurez désignée à agir selon vos souhaits. Tant que vous êtes considéré(e) comme capable de discernement, vous pouvez révoquer vos directives anticipées à tout moment, oralement, par écrit ou en les détruisant.

### Conservation

L'auteur des directives anticipées doit en premier lieu s'assurer que les personnes concernées en connaissent

l'existence en temps utile. Les médecins, pour leur part, ont l'obligation de déterminer si des directives anticipées ont été prises. Cette information, de même que le lieu de leur conservation, peuvent être consignés sur votre carte d'assurance-maladie. Différentes organisations proposent de se charger de l'enregistrement et de la transmission de ces directives à tout moment à une personne désignée par vos soins.

### Perte de la capacité de discernement

Vos directives anticipées prendront effet dès lors que vous serez considéré(e) comme incapable de discernement. Elles feront alors office de manifestation de votre volonté et serviront de base de décision concernant l'acceptation ou le refus de soins médicaux donnés.

### Mesures prévues par la loi

Si vous n'avez pas exprimé votre position concernant des soins précis dans le cadre de directives anticipées, les médecins discuteront avec votre représentant légal pour planifier le traitement nécessaire. La législation définit les personnes aptes à vous représenter selon un ordre précis.

### Conseil

Nous vous recommandons de demander conseil à votre médecin de famille ou à un autre spécialiste du monde médical avant de rédiger vos directives anticipées.

### Modèles et informations

Vous trouverez sur les sites suivants de plus amples informations ainsi que des modèles de directives anticipées:

- [www.samw.ch/fr/Ethique](http://www.samw.ch/fr/Ethique)
- [www.fmh.ch](http://www.fmh.ch)
- [www.prosenectute.ch](http://www.prosenectute.ch)

Pour plus d'informations sur le droit de la protection de l'adulte, veuillez consulter les factsheets «Droit de la protection de l'adulte» et «Mandat pour cause d'inaptitude» de la Banque Cler ou prendre rendez-vous avec l'un de nos spécialistes, qui vous aidera à rédiger vos directives anticipées.



Les **directives anticipées** ne sont que l'un des volets du conseil global que nous vous proposons. Il importe de considérer l'ensemble des aspects relatifs à la planification financière, patrimoniale et en matière de prévoyance. Nous vous aidons ainsi à franchir avec succès les différentes étapes de votre vie grâce à une base financière solide.